



Acte télétransmis en préfecture
le 28/02/2024

DÉLIBÉRATION N° 06

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

Acte publié électroniquement
le 28/02/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 26 FEVRIER 2024**

OBJET : Création d'emplois saisonniers pour l'année 2024

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	6	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 16 février 2024 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 26 février 2024, dans la salle Aristide Briand située au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Administrateur nommé par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Hélène COURADES par Monsieur NOUGUIER,
Monsieur Joël BARDEL par Madame ROUCHON
Monsieur Laurent PASCAL par Madame COMBELLE,
Monsieur François LASSALLE-CLAUX par Madame FOURNIER

Administrateur excusé :

Monsieur Olivier FEVRIER

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des Fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT l'existence des besoins saisonniers au sein du Centre Communal d'Action Sociale pour les mois de juillet et août 2024,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE :

De créer, au titre de besoins saisonniers

Pour le mois de juillet :
2 postes d'adjoint technique

Pour le mois d'août :
2 postes d'adjoint technique

Et d'établir la rémunération mensuelle sur le grade d'Adjoint technique échelon 1, à laquelle s'ajoutent le cas échéant l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,
Madame le Maire


Agnès POTTIER-DUMAS
Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création d'emplois saisonniers pour l'année 2024

Date de transmission de l'acte : 28/02/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/02/2024

Numéro de l'acte : 06 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20240226-06-DE

Date de décision : 26/02/2024

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. création, transformation, suppression de poste

